



GARANTIE LOCA-PASS®

Bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole y compris retraités depuis moins de 5 ans et travailleurs saisonniers
- Jeunes des moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi
- Étudiants boursiers d'État

- Parc social ou conventionné

Modalités

- La GARANTIE LOCA-PASS® prend en charge le règlement des loyers et des charges locatives plafonné à 2350 euros par mois dans la limite de 18 mensualités.
- Caution solidaire d'une durée de 3 ans donnée au bailleur couvrant un nombre maximal de 18 mensualités constituées du loyer et des charges locatives nettes d'aides au logement.
- En meublé (location inférieure à 3 ans), la couverture de la garantie est adaptée à la durée de la location dans la limite de 18 mensualités.
- Engagement par le bénéficiaire de rembourser l'avance sans intérêt en cas de mise en jeu de la garantie sur une durée maximale de 3 ans pouvant être prolongée à l'initiative du CIL/CCI.
- Dans le parc privé conventionné, le montant maximal de la garantie peut être porté à 36 mensualités en contrepartie d'une réservation locative pour les salariés des entreprises du secteur privé non agricole et les jeunes. Il en est de même dans le parc conventionné de Foncière Logement pour les salariés des entreprises. La garantie peut être renouvelée pour une même durée en cas de non mise en jeu.

Conditions

- Acte de caution annexé au bail.
- Impossibilité de cumuler plusieurs GARANTIES LOCA-PASS® sur un même logement.
- Cumul possible d'une GARANTIE LOCA-PASS® et d'une garantie apportée par une personne physique ou une personne morale, à l'exception de celle de même nature accordée par le FSL et de la Garantie des Risque Locatifs - PASS-GRL®

Tout sur le 1% : www.inicial.fr

Pour plus d'information, contactez l'agence Inicial la plus proche de chez vous :

Saint-Brieuc : 02 96 68 92 12
Brest : 02 98 00 38 88
Landerneau : 02 98 85 42 00
Morlaix : 02 98 62 39 09
Quimper : 02 98 98 29 13

Fougères : 02 99 94 75 81
Redon : 02 99 72 34 87
Rennes : 02 99 27 20 00
Saint-Malo : 02 99 56 85 77
Vitré : 02 99 74 55 88

Nantes : 02 40 47 80 00
Lorient : 02 97 21 67 64
Vannes : 02 97 54 21 04
Bolbec : 02 32 84 47 44